



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

**Fourniture d'eau au Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et de
Distribution d'Eau de la Vallée de la Courance - Convention de
coopération**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99269

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Eau et Assainissement

**Fourniture d'eau au Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et
de Distribution d'Eau de la Vallée de la Courance - Convention
de coopération**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Syndicat de Production d'eau de la Courance regroupe une vingtaine de communes du Sud-Ouest des Deux-Sèvres, sur les cantons de Frontenay Rohan Rohan et Mauzé sur le Mignon. Ce syndicat assure la production d'eau de ces communes à partir de plusieurs forages qui connaissent une pollution chronique par les nitrates. Après étude de solutions alternatives, celle du raccordement sur le réseau de Niort s'est avérée plus avantageuse pour la fourniture d'eau traitée provenant de l'usine du Vivier. Cette fourniture permettra au Syndicat d'abaisser par mélange des eaux le taux en nitrates de l'eau distribuée.

Une convention pour la fourniture d'eau a été établie. Le Syndicat devra mettre en place une canalisation de liaison depuis le réseau de Niort, sur la rue de Pied de Fond où sera construit le poste de comptage jusqu'à un réservoir à créer sur le territoire syndical.

La Convention prévoit aussi que dans les années à venir sera recherchée une coopération plus étroite entre les deux collectivités dans le domaine de la production de l'eau et la gestion des ressources.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec Monsieur le Président du Syndicat de la Courance.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)